



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 4.2020

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 19 Pour : 19 Contre : 0

Date de la convocation : 15 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le vingt deux janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. MUSARD. VICENS. Mmes LABORDE. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : Mme ARMENGAUD à M. ANDRE. M. DUBLIN à M. VICENS.

Absents excusés : MM. IGOUNET. GADEN. DUBLIN. PEGOURIE. POUVILLON. Mmes VIGNE DREUILHE. ARMENGAUD. FABREGAS. OVADIA. ESTAUN.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : APPROBATION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Exposé :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activités de la Caisse d'Allocations Familiales. Levier stratégique, elle synthétise les compétences partagées entre la Caf et la commune d'Aucamville, et constitue un cadre politique d'une durée de quatre ans qui vise à :

- s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants sur la base d'un diagnostic partagé,
- définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action.

Elle permet notamment de :

- renforcer la coopération et la gouvernance partenariale,
- faciliter la mobilisation efficiente des fonds publics et éviter les doublons d'intervention,

- rationaliser les instances partenariales existantes,
- améliorer le fonctionnement et planifier le développement des services sur les territoires sur une période pluriannuelle.

Après le partage du diagnostic, en bureau municipal puis avec les partenaires institutionnels et associatifs, les orientations suivantes ont été retenues :

AXE 1 : SOUTENIR ET RENFORCER LA COHERENCE EDUCATIVE ENTRE TOUS LES ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE ET LA FONCTION PARENTALE

- Développer l'accompagnement des enfants en situation de handicap via la cellule de veille éducative
- Elargir la cellule de veille éducative aux acteurs extérieurs
- Réaliser un diagnostic pour connaître la jeunesse (12/18 ans) et leurs envies
- Accompagner tous les parents

AXE 2 : PREVENIR ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS FRAGILES

- Renforcer le rôle de la ville et du CCAS comme « guichet unique » interlocuteur des aucamvillois pour l'accès aux droits et aux démarches administratives
- Renforcer l'interconnaissance, la coordination et le travail partenarial et les liens entre les différents acteurs du territoire en matière sociale
- Renforcer la construction de logements de grande taille

AXE 3 : FAVORISER LA MIXITE SOCIALE, CULTURELLE ET GENERATIONNELLE

- Favoriser les lieux d'échanges intergénérationnels et interculturels,
- Favoriser la participation citoyenne
- Urbanisme et mobilité : moyens de maintenir les habitants sur la commune, tout en favorisant les propriétaires occupants via les politiques urbanistiques
- Soutenir les actions associatives

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de la sécurité sociale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales,

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la Convention Territoriale Globale 2020-2023.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2020-2023.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20200122-22012020_4-DE
Reçu le 30/01/2020
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
30/01/2020

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE